



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 JUIN 2018

JCT/IC/NL – N° VILLE_2018DL070

Date de convocation : 20 juin 2018

Affichage du compte-rendu : 5 juillet 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - Modification des tarifs - Ajout des tarifs intercommunaux

L'an deux mille dix huit, le vingt huit juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Claude COLIN, Michel MALTRAIT, Dominique BABE, Florent RIVOIRE, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Alain LEGRAS, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Joël CAS, Annie BERTON, Maurice DUMONTET, Philippe COLSON, Thierry MOLLARET, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Souade KACI (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Thierry HAON (donne pouvoir à Eliane LEON), Chantal RUBIO (donne pouvoir à Thierry BUTIN), Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Laurence MOULIN (donne pouvoir à Dominique BABE), Guy PENDARIES (donne pouvoir à Annie BERTON), Sylviane STRETTI (donne pouvoir à Réjane CLOUPET)

Excusés / absents : Lilian MORINON

Secrétaire de séance : Florent RIVOIRE

Rapporteur : Claude COLIN

Vu la délibération n° 70/2009 du 2 juillet 2009 fixant les tarifs de l'école municipale de musique,

Vu la décision 068/2014 modifiant les tarifs de l'école municipale de musique,

Vu la délibération N° VILLE_2018DL068 du conseil municipal du 28 juin 2018 relative à la convention de mutualisation des ressources en enseignement artistique entre Corbas, Feyzin, Saint-Fons et Vénissieux.

La convention passée entre les établissements d'enseignement artistique du bassin de vie Les Portes du Sud comprenant les communes de Corbas, Feyzin, Saint-Fons et Vénissieux définit les modalités de partenariat pluriannuel portant sur le partage de pratiques intercommunales.

Afin de permettre aux élèves de bénéficier d'un accès facilité à ces pratiques musicales formalisées, il convient d'instaurer des tarifs préférentiels pour :

- un accès aux master-classes et stages pédagogiques de courte durée organisés par chaque école de musique,
- un accès aux pratiques collectives intercommunales, définies chaque année par les communes, sur présentation de l'attestation d'inscription en cours. Les personnes résidentes dans l'une des communes s'acquitteront en premier lieu des droits d'inscription en vigueur dans leur école d'inscription pour accéder à cette tarification intercommunale,
- la mise en commun des enseignements d'instruments dits « rares », c'est-à-dire qui ne sont pas enseignés dans chaque école de musique des communes signataires de la convention.

Ainsi, les élèves résidant dans une des communes signataires bénéficieront d'une tarification calculée au regard de leur quotient familial, et ne seront pas considérés comme relevant d'une tarification propre aux « extérieurs » à la commune d'inscription.

Ces différentes modalités affirment des coopérations plus abouties et mieux structurées dans les relations intercommunales.

Les autres tarifs demeurent inchangés.

Les tarifs annuels d'inscriptions à l'école municipale de musique s'établissent donc comme suit :

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20180628-VILLE_2018DL070-DE

Quotient familial	Instrument et Cours collectifs (FM)		Instrument Seul et dit rare		2ème Instrument		Cours Collectifs		Location instrument		Master class, stage pédagogique		Pratiques collectives intercommunales
	Corbas	Extérieur	Corbas et bassin de vie	Extérieur	Corbas	Extérieur	Corbas	Extérieur	Corbas	Extérieur	bassin de vie	Extérieur	bassin de vie
-470	151.35	227.02	111.39	167.09	27.84	41.77	39.96	59.93	76.58	114.87	10.00	20.00	10.00
de 471 à 650	189.18	283.78	139.99	210.00	34.99	52.50	49.19	73.78	76.58	114.87	10.00	20.00	10.00
de 651 à 800	227.02	340.53	168.30	252.45	42.07	63.11	58.72	88.08	76.58	114.87	10.00	20.00	10.00
de 801 à 1000	263.34	395.02	195.54	293.31	48.88	73.32	67.80	101.71	76.58	114.87	10.00	20.00	10.00
de 1001 à 1300	299.67	449.51	222.78	334.18	55.69	83.54	76.89	115.33	76.58	114.87	10.00	20.00	10.00
1301 à 1600	335.99	503.99	250.03	375.04	62.50	93.76	85.96	128.95	76.58	114.87	10.00	20.00	10.00
1601 et plus	345.07	517.61	257.29	385.94	64.32	96.48	87.78	131.67	76.58	114.87	10.00	20.00	10.00

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **RÉVISE** comme décrit ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2018, les inscriptions aux différentes écoles de musique du bassin de vie ;
- **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre 70 nature 7062 ;
- **DIT** que ces tarifs pourront être révisés en application des compétences déléguées au maire en application et dans les limites prévues par la délibération n° VILLE_2016DL118 du conseil municipal du 15 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, le jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.